



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Octobre 2018 - n°10

EDITORIAL

Chercher l'intersection des conversations parallèles...

Le thème de la réforme de l'OMC est devenu omniprésent dans les discussions de ce début d'automne.

Hors de l'OMC, les enjeux de la réforme ont fourni la matière principale des discussions qui se sont déroulées au sein de multiples canaux et fora de dialogue politique. Parmi les groupes dédiés qui se sont montrés les plus actifs, on doit retenir celui de la «trilatérale» (Etats-Unis/Japon/UE) qui avait communiqué en septembre depuis Bruxelles, le groupe de travail constitué entre l'UE et la Chine, tenu en octobre à Pékin, celui des «amis du système», parfois surnommés encore les «milieux de terrain», que le Canada vient de réunir à Ottawa autour d'une déclaration commune en faveur de la réforme.

A Genève, au sein même de l'OMC, le thème s'est aussi imposé, de manière informelle, dans plusieurs des riches débats de son Forum Public, et plus formellement, lors de la discussion des chefs de délégation qui s'est tenue en milieu de mois (voir brève correspondante). Que l'organisation commence à s'approprier le débat dont elle est l'objet doit être vu comme une bonne chose! Elle n'avait guère su le faire lors de la réunion ministérielle de Buenos-Aires.

Mais la tenue de ces discussions simultanées sur la réforme de l'organisation, ne signifie pas encore qu'elles aient trouvé comment s'articuler entre elles, ni dans une vision commune, ni par une intention partagée. D'une part, parce que de nombreux membres de l'OMC y demeurent très sceptiques, voire réservés, particulièrement ceux qui considèrent que toute réforme de l'organisation passe d'abord par la réalisation des objectifs de son mandat de Doha. D'autre part, parce que ces discussions se déroulent toujours sous l'épée de Damoclès et dans un climat de tension commerciale entretenu par les Etats-Unis, tant par l'exercice de rapports de force bilatéraux pour extraire de leurs partenaires des concessions, que par la paralysie qu'ils imposent progressivement à l'organe d'appel du mécanisme de règlement des différends.

A très court-terme, deux développements de la réforme seront à suivre. La formulation par l'UE, qui entend jouer un rôle moteur, de propositions concrètes concernant deux des trois volets de la réforme de l'OMC : l'une sur le renforcement des disciplines en matière de transparence (notifications de subventions notamment), préparée au sein de la «trilatérale»; l'autre sur les améliorations à apporter au fonctionnement de l'appel au sein du mécanisme de règlement des différends. Au-delà de ce travail, l'échéance politique la plus importante sera bien sûr celle du message que choisiront de délivrer les leaders du G20, lorsqu'ils se réuniront à Buenos-Aires à partir du 30 novembre.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

18 octobre 2018 : Conseil Général de l'OMC

La réunion informelle des chefs de délégation (comité des négociations commerciales), suivie de celle du Conseil général de l'OMC s'est tenue le 18 octobre. Le Conseil général est l'organe de décision suprême de l'OMC à Genève.

Trois points saillants ressortent des discussions.

L'inquiétude pour la pérennité du système commercial multilatéral est générale : l'escalade tarifaire continue et la menace économique qui en résulte a commencé à s'incarner. L'OMC, comme les autres grandes institutions économiques, vient ainsi de réviser à la baisse, de 4,8% à 3,9% ses prévisions sur la croissance 2018 du commerce mondial. Suivant le directeur général Azevêdo, divers signaux montrent que l'incertitude du climat international conduit les entreprises à reporter leurs projets d'investissements.

Le thème de la « réforme de l'OMC » s'impose progressivement au centre du débat, mais polarise encore nettement : il a été pris en compte dans les commentaires de pratiquement toutes les délégations, tout en donnant lieu à un large spectre de réactions, du soutien franc fondé sur la considération de l'urgence de la situation, au rejet tout aussi franc, en passant par la «prise de note avec réserves», ou le soutien sélectif.

Dans ce contexte, seule **l'urgence d'une résolution de la crise de l'organe d'appel fait l'objet d'un quasi-consensus, auquel manque naturellement la voix américaine. Pratiquement aucun progrès ne peut enfin être rapporté sur le front des négociations traditionnelles et des initiatives plurilatérales de Buenos-Aires**, à l'exception peut-être des subventions à la pêche, pour lesquelles la méthode des « incubateurs » (groupes de travail pratiquant librement la « tempête de cerveau... »), instaurée par l'ambassadeur du Mexique, Président du groupe, était saluée comme fructueuse. Celui-ci annonçait toutefois qu'il proposerait en décembre un « plan de travail » pour 2019, prenant en compte l'urgence d'entrer véritablement en négociation pour aboutir avant la fin de cette année-là, date limite fixée par les ministres : tous les membres de l'OMC considèrent que la capacité à conclure cette négociation répondant à un enjeu de développement durable sera un test décisif pour la crédibilité de l'organisation.

Les coordinateurs d'initiatives plurilatérales engagées à Buenos-Aires (commerce électronique, facilitation de l'investissement, services, MPME, genre) ont présenté l'état des lieux de leurs travaux, auxquels les membres participants ont rappelé qu'ils accordaient leur priorité. Le Conseil Général a fixé la date de la douzième conférence ministérielle de l'OMC, à Astana, du 8 au 11 juin 2020.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr



-0-0-0-

22 octobre 2018 : Réunion du Comité de l'agriculture en session spéciale (CoASS)

Il s'agissait avant tout d'une réunion technique destinée à partager un état des lieux de la situation le plus précis possible en vue de l'identification d'options possibles pour des discussions futures.

La première partie a été consacrée à la problématique de l'accès au marché. Plusieurs délégations y ont présenté des analyses techniques concernant les tarifs douaniers, les contingents tarifaires et la clause de sauvegarde. Malgré la demande du président de se limiter à des discussions techniques sur cette seule question de l'accès au marché sans préjudice des autres sujets de la négociation agricole, de nombreux pays en développement ont souligné le lien existant entre accès au marché et soutien interne. Ils considèrent notamment inacceptable d'augmenter l'ouverture de leurs marchés alors que leurs producteurs doivent faire face à la concurrence de l'agriculture subventionnée des pays développés.

La seconde partie de réunion a été abordée la question du « mécanisme de sauvegarde spéciale » à l'attention des pays en voie de développement. L'Indonésie a rappelé au nom du G33 le mandat donné à Hong-kong et renouvelé à Nairobi sur ce sujet. Soutenue par plusieurs pays en développement, elle a souligné l'importance d'un tel mécanisme pour protéger les agriculteurs des pays en développement face à la volatilité des marchés agricoles. D'autres délégations ont par contre souligné l'impact négatif que pourrait avoir un tel mécanisme sur la stabilité des marchés mondiaux et les pays en développement exportateurs. Il restreindrait par ailleurs fortement l'accès au marché.

Ces échanges et analyses techniques doivent se poursuivre avec une prochaine réunion du comité en décembre qui sera consacrée à la concurrence à l'exportation.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

26 octobre 2018 : Initiative pour la facilitation de l'investissement

La 5ème réunion de l'initiative sur la facilitation de l'investissement s'est tenue le 26 octobre en marge du Forum mondial de l'investissement de la CNUCED. Le thème de cette session était « comment mieux intégrer les PED et les PMA aux flux mondiaux d'investissements ». La Banque Mondiale et l'ITC ont présenté leurs actions spécifiques à destination des PED et PMA. Trois agences de promotion de l'investissement se sont également exprimées pour présenter leur organisation et leurs efforts pour attirer les investisseurs étrangers (Arabie Saoudite, Burkina Faso et Nigéria). Dans le cadre des discussions sur les éléments possibles d'une convention de facilitation des investissements, certains membres

évoquent souvent comme modèle l'accord sur la facilitation des échanges. L'UE et d'autres invitent à la prudence sur cette question : en effet si l'AFE est le dernier accord signé à l'OMC, sa mise en œuvre semble poser des difficultés. L'AFE pourrait être un modèle intéressant mais à étudier avec prudence. Une réunion informelle se tiendra le 16 novembre avant celle du 6 décembre prévue dans le programme de travail du Président.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

31 octobre 2018 : 7ème réunion de l'initiative sur la réglementation intérieure des services

Cette réunion avait pour but de toiler le projet de texte proposé par le président (le délégué brésilien) suite aux consultations qu'il a tenues en octobre dernier. Les débats ont été nombreux. Le Nigeria et le Salvador, absents lors des dernières réunions sont de retour et se sont exprimés pour faire part de leur intérêt dans cette discussion et de leurs contraintes particulières de PED dans la mise en œuvre de disciplines. Le Sénégal (PED) était présent dans la salle mais n'a pas pris la parole au nom des PMA sur les articles qui leur sont consacrés.

Les échanges sur le développement, qui incluent le délai pour une période de transition, le renforcement de capacité et l'assistance technique ont été denses. Lors de ce débat les Etats-Unis sont revenus sur le déséquilibre qu'ils signalent depuis plusieurs réunions provenant du fait que les disciplines en matière de réglementation intérieure ne s'appliquent qu'aux secteurs où des engagements sont souscrits. Or dans les débats, ceux qui ont pris le moins d'engagements sont aussi les plus bavards (tel pays d'Afrique qui a des engagements dans 13 secteurs sur 85 ou, tel d'Amérique Latine qui en a 19 sur 85...). Ils se disent prêts à travailler pour évaluer les besoins des PED et des PMA et à leur fournir de l'assistance technique mais dans une perspective d'augmentation de leurs engagements. Ils ne sont pas opposés à une période de transition en tant que telle mais raisonnable et adaptée aux besoins.

L'UE, les Etats-Unis ont reconnu que ce premier « vrai » échange sur les aspects développementaux du texte était très utile et prometteur pour la suite des travaux. Il est nécessaire que ce débat se poursuive avec plus de pays en développement et surtout avec les PMA absents de la salle. Pour terminer le « toilettage » du texte, une réunion supplémentaire de finalisation se tiendra le 7 novembre prochain.

Contact : Cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

25 et 26 septembre 2018 : Réunion du comité agriculture

Les principales interventions des membres (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Inde, ainsi que UE et Japon sur un mode mineur) ont porté sur le soutien exceptionnel de 12 Mds US\$ à l'agriculture américaine – sans pour autant que les Etats-Unis ne fournissent d'éléments de réponse substantiels – et, l'impact déstabilisant des subventions exports accordées au sucre par l'Inde (Brésil, Australie) mais également à d'autres commodités (poudre de lait).

L'UE a principalement été interpellée sur la conformité OMC des plans stratégiques nationaux dans la perspective de la future PAC (Nouvelle-Zélande et Australie) et sur l'avenir des engagements commerciaux européens dans la perspective de la future relation commerciale UE-Royaume Uni.

S'agissant des notifications, la Chine n'a pas notifié ses soutiens internes depuis l'exercice 2009-2010, de même que l'Inde pour ses subventions exports.

D'une manière générale, si certaines réponses comme celles de l'Inde (ou de la Chine cependant moins concernées par les questions) demeurent évasives ou inexistantes, un effort de transparence apparaît nettement dans les réponses de l'Afrique du sud, l'Indonésie, des Philippines et de la Mongolie.

Enfin, le Brésil a fait à l'issue du Comité une présentation de sa politique agricole mettant l'accent sur la pleine convergence entre les objectifs de production et de gestion durable des ressources d'une part et d'autre part d'amélioration de la productivité à fin notamment de lutter contre la faim.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

26 septembre 2018 : Réunion de l'Organe de règlement des différends

Les Etats-Unis et la Chine se sont vivement opposés à l'occasion des discussions sur l'absence de mise en œuvre des recommandations de l'Organe de règlement des différends **dans les affaires relatives à la loi américaine sur le droit d'auteur et aux méthodes de calcul américaines dans les procédures antidumping.**

Dans le prolongement de l'intervention des Etats-Unis lors de la réunion du 27 août 2018, et à rebours de ces derniers, **la Chine s'est longuement exprimée pour exposer sa position concernant le champ d'application de l'article 17.6 du MARD** aux termes duquel l'appel est « limité aux questions de droit couvertes par le rapport du groupe spécial et aux interprétations de droit données par celui-ci ». **Elle considère ainsi que l'Organe d'appel a compétence pour examiner les constatations de fait effectuées par les groupes spéciaux, y compris les conclusions de ces derniers sur la signification des lois nationales.** Plusieurs Membres sont intervenus pour faire valoir, à l'instar de la Chine, que l'Organe d'appel a compétence pour examiner le respect de l'obligation de procéder à une évaluation objective des faits parmi lesquels le Canada, le Mexique, le Brésil et l'Union européenne.

Les Membres sont intervenus à deux reprises sur le blocage de l'Organe d'appel par les Etats-Unis à la suite de la décision de ces derniers de s'opposer à la désignation de nouveaux titulaires et au renouvellement du mandat du « titulaire » mauricien, M. Servansing. Le « non-papier » du Honduras présenté lors de la réunion de juillet 2018 a permis de lancer les discussions de fond sur l'application de la règle 15 (possibilité pour un membre de l'Organe d'appel dont le mandat a expiré) de poursuivre l'examen des affaires qui lui avaient été attribuées) également dénoncée par les Etats-Unis.

Plusieurs demandes d'établissement de groupe spécial ont été acceptées : celle de l'Australie à l'encontre du Canada et de ses mesures régissant la vente de vin (DS537), celles de la Corée à l'encontre des Etats-Unis sur les mesures de sauvegarde visant les importations de produits photovoltaïques au silicium cristallin (DS545) et sur la mesure de sauvegarde visant les importations de gros lave-linge à usage domestique (DS546). En revanche, l'Organe de règlement des différends n'a pas donné suite à la demande du Japon dans l'affaire Corée – Réexamen à l'extinction des droits antidumping appliqués aux barres en acier inoxydables (DS553).

En marge des discussions devant l'Organe de règlement des différends, la Commission européenne a entamé un processus de consultations sur la base de son non-papier publié le 18 septembre 2018 et souhaiterait aboutir rapidement à une proposition commune avec plusieurs membres « utilisateurs » de l'ORD (Australie, Japon, Canada, Chine, Inde, Russie, Argentine, Norvège, Colombie, Nouvelle-Zélande, Brésil, Mexique, Corée) **sur une modification du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends visant à préserver le rôle et l'indépendance de l'Organe d'appel, tout en répondant à certaines préoccupations américaines.** Cette proposition serait ensuite présentée aux Etats-Unis.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

9 octobre 2018 : Comité de l'accès aux marchés

Lors de ce comité, plusieurs membres au soutien de la Russie, ont contesté les propositions de modification des listes de concessions et d'engagements OMC de l'UE et du Royaume-Uni suite au Brexit (contingents tarifaires agricoles devant être partagés du fait du BREXIT). Leurs préoccupations portent sur les données statistiques fournies qui ne reflèteraient pas la réalité commerciale. Ils indiquent ne pas comprendre comment les négociations à ce sujet peuvent être menées alors même que la dernière modification de liste de l'UE-28 suite à l'adhésion de la Croatie n'a pas été « certifiée » (c'est-à-dire approuvée par les membres) à l'OMC.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 octobre 2018 – Conseil du commerce des services

Outre les points récurrents de notification au titre de l'AGCS, les débats ont principalement porté sur : i/ la présentation par les PMA de leur soumission sur l'évaluation de la mise en œuvre de la dérogation sur les services. Cette évaluation a été prévue dans la déclaration de Nairobi (CM 10) compte tenu du faible niveau de mise en œuvre de la dérogation, ii/ les lois sur la cybersécurité en Chine et au Vietnam pour la 3^{ème} fois à l'ordre du jour à la demande des Etats-Unis et du Japon : l'obligation de

localisation des données dans ces deux pays est clairement la question cruciale. L'UE, l'Australie et le Canada, en soutien aux Etats-Unis et au Japon ont rappelé leurs préoccupations.

Les Etats-Unis ont fait une longue présentation sur leur action en la matière dans les pays en développement dans le cadre de USAID. Très concrète, celle-ci a été appréciée par les membres.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

15 et 16 octobre 2018 : Comité des règles d'origine

Le Comité des règles d'origine de début octobre a permis de faire un point sur la mise en œuvre des décisions ministérielles de Bali et de Nairobi relatives aux les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés. Deux domaines ont été traités : le taux d'utilisation des règles d'origine et les règles d'origine existantes suite au changement de classification tarifaire. L'UE a de nouveau fait une présentation détaillée sur son système d'auto certification par les exportateurs (système REX) qui est valable pour l'UE, la Norvège et la Suisse. Ce système est soutenu par l'Organisation mondiale des douanes car il facilite le commerce, et l'exportateur a ainsi la possibilité d'émettre lui-même l'origine des biens. Concernant les règles d'origine non préférentielles, le Comité s'est demandé comment il était possible de baisser les barrières pour avoir une meilleure transparence. La Suisse a précisé à ce sujet qu'il existait un groupe de travail de 16 membres de l'OMC qui se réunissait régulièrement pour essayer de trouver une solution.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

17 octobre 2018 : Comité des Marchés publics

L'accession de l'Australie à l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) a été entérinée par l'ensemble des Membres de l'OMC parties à l'accord. L'Australie sera ainsi le 48ème Membre à être couvert par l'AMP dès que les procédures de ratification interne et d'acceptation par le comité auront été achevées.

A ce jour, neuf Membres de l'OMC négocient leur accession à l'AMP : l'Albanie, la Chine, la Fédération de Russie, la Géorgie, la Jordanie, Oman, la République kirghize, le Tadjikistan et l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, cinq autres Membres ont pris, dans leur protocole d'accession à l'OMC, l'engagement de lancer le processus d'accession à l'AMP. Il s'agit de l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, du Kazakhstan, de la Mongolie et des Seychelles.

S'agissant de l'accession du Royaume-Uni à l'AMP en tant que Membre à part entière à la suite de sa sortie de l'Union européenne, plusieurs Parties ont fait valoir leur accord de principe à cette accession : l'Union européenne, la Norvège, Hong Kong, la Suisse, Singapour, le Lichtenstein, l'Islande et Israël. Le Canada a déclaré qu'il était en faveur d'une accession rapide du Royaume-Uni tout en soulignant le caractère indispensable de la mise à jour des listes, actualisation que le Royaume-Uni s'est engagé à effectuer au plus tard dans les trois mois suivant son accession conformément à l'article 19 de l'AMP. **Sur proposition des Etats-Unis qui souhaitent obtenir davantage de précisions sur la liste des entités gouvernementales concernées, joints sur ce point par la Nouvelle-Zélande et la Corée, l'offre finale du Royaume-Uni sera de nouveau examinée lors de la prochaine réunion du comité le 27 novembre 2018.**

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

19 octobre 2018 : Réunion du groupe de travail sur les entreprises commerciales d'Etat

Le Brésil a été interpellé sur sa notification indiquant qu'il n'a pas d'entreprises commerciales d'Etat. L'Inde a été interrogée sur le rôle de la FCI (food corporation of India) concernant les restrictions d'importations de légumineuses, le Canada sur la Canadian Dairy Commission et d'éventuelles subventions croisées pour les exportations de produits laitier. Enfin des précisions ont été demandées à la Nouvelle Zélande sur le rôle de l'entreprise ZEPHI pour les exportations de kiwis.

Les Etats-Unis ont également souligné l'insuffisance des notifications chinoise et interpellé la Russie sur son absence de notification depuis son adhésion. Enfin, relayé par les Etats Unis, le secrétariat a déploré l'absence et retard de notification de nombreux membres.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

22 octobre 2018 : Comité des sauvegardes

La première partie du comité des sauvegardes était axée sur une revue générale des nouvelles notifications déposées par les membres. Celles qui ont le plus inquiétées sont celles sur l'acier et l'aluminium de l'Union européenne et de la Turquie, qui viennent accroître le nombre de sauvegardes prises dans le secteur de l'acier. Elles sont une réponse directe aux mesures américaines de mars dernier qui ont décidé d'imposer 10 et 25% de droits supplémentaires sur les importations d'acier et d'aluminium.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

22 octobre 2018 : Comité du budget, des finances et de l'administration – CBFA

La réunion a été reportée au 13 novembre prochain. Elle sera précédée le 6 novembre par une réunion informelle.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

23 octobre 2018 : Comité des subventions et mesures compensatoires

Le comité des subventions et mesures compensatoires a surtout été marqué par la constatation du faible taux de notifications de la part des membres (inférieur à 50%). C'est pourquoi les Etats-Unis ont présenté un papier modifié pour améliorer la situation sur le respect des délais et sur le caractère exhaustif des notifications, papier qui a été soutenu par plusieurs Etats (NZ, Japon, Canada, Australie). L'UE quant à elle, est intervenue longuement sur le lien entre subventions et surcapacités. Il y a un consensus général pour dire que la surcapacité industrielle est devenue un problème majeur pour l'économie globale. Plusieurs membres ont suggéré l'idée d'une discussion ouverte et globale sur ce sujet au sein de ce comité. Cependant, la Chine a réitéré son refus de voir le sujet des surcapacités à l'ordre du jour de ce comité, contestant que les subventions ne soient la cause de la surcapacité.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

VIE DE L'ORGANISATION

2 au 4 octobre 2018 : Forum public de l'OMC

Parmi les nombreuses sessions organisées à l'occasion du Forum public « Le commerce en 2030 » qui s'est tenu à l'OMC du 2 au 4 octobre 2018, la session intitulée « Assurer la viabilité de la gouvernance commerciale mondiale », organisée par la Fondation Bertelsmann, a particulièrement retenu l'attention des participants. Cette session a permis aux intervenants de débattre des recommandations formulées par le conseil d'experts de haut niveau sur l'avenir de la gouvernance commerciale mondiale visant à accroître la visibilité de l'OMC. Ces recommandations ont trait à l'amélioration des pratiques de travail, aux processus d'apprentissage institutionnels et aux nouvelles formes de coopération multilatérale. Les interventions ont ensuite porté sur les pistes de réformes proposées par l'Union européenne dans le document qu'elle a publié le 18 septembre dernier. La réforme de l'Organe d'appel y a ainsi été longuement débattue entre l'ambassadeur de l'Union européenne auprès de l'OMC, Mark Vanheukelen, et l'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'OMC, Dennis Shea. Ce dernier a déclaré que les Etats-Unis ne pouvaient accepter la proposition européenne consistant à instaurer un mandat unique des membres de l'Organe d'appel, plus long que le mandat actuel (6 ou 8 ans au lieu de 4 ans actuellement) et l'octroi de davantage de moyens au secrétariat de l'Organe d'appel. Ils estiment en effet que de telles modifications auraient pour effet de rendre les membres moins comptables de leurs actions, ce qui n'est pas acceptable pour eux. L'ambassadeur de l'Union européenne a fait valoir que ces propositions visaient à préserver l'indépendance des membres de l'Organe d'appel et à faire face à l'augmentation du nombre d'appels, qui sont de plus en plus complexes. Il a souligné à cet égard qu'il n'était pas possible de demander à l'Organe d'appel de rendre ses conclusions dans un délai maximal de 90 jours – règle dont les Etats-Unis dénoncent le non-respect – sans lui accorder davantage de ressources (« Vous ne pouvez pas demander à des personnes de courir un 100 mètres en 4 secondes »).

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

10 octobre 2018 : Séminaire thématique du Conseil du commerce des services – Le « mode 4 » dans la pratique

Un séminaire thématique du Conseil du commerce des services sur le « mode 4 » (mouvement temporaire de personnes dans le cadre de contrats de services) s'est tenu le 10 octobre 2018. A l'origine à la demande de l'Inde, toujours intéressé par le mode 4, il a été organisé par le Secrétariat.

Le mode 4 désigne la quatrième façon (ou « mode ») d'échanger des services prévu par l'AGCS, il consiste en la présence de personnes physiques d'un membre sur le territoire d'un autre membre pour y fournir un service. Il a été souligné que les personnes voyageant sous « mode 4 » représentent une très petite partie des mouvements de mobilité internationale car sont pris en compte uniquement les prestataires de services séjournant « temporairement » dans le pays.

Il est intéressant de noter que l'établissement de visa « Mode 4 » dans le cadre de l'AGCS a été proposé par la Turquie, ce à quoi l'UE a répondu qu'une telle disposition n'a pas sa place dans un accord commercial.

Au cours de la journée les intervenants, officiels, du secteur privé ou universitaire, ont relevé la présence récurrente d'entraves à la circulation des personnes dans le cadre du mode 4 ainsi que le manque d'information sur le sujet. Les mouvements de personne dans le cadre de ce mode étant difficiles à différencier des autres causes de déplacement.

Cette journée de séminaire a permis de mieux comprendre la pratique et l'impact économique du mode 4 dans différents systèmes juridiques.

Contacts : Cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr et marie-edmee.demassary@dgtresor.gouv.fr

VIE DE LA DELEGATION

1^{er} et 2 octobre 2018 : Mission de Mme Muriel Lacoue-Labarthe à Genève

Mme Muriel Lacoue-Labarthe, sous-directrice de la politique commerciale à la direction générale du Trésor du ministère français de l'économie et de finances, représentante titulaire de la France au comité de politique commerciale de l'Union Européenne, s'est rendue à Genève à l'occasion, notamment du Forum Public de l'OMC. Elle a pu s'y entretenir avec des ambassadeurs auprès de l'OMC, des représentants de son secrétariat et des experts de l'organisation.



-o-o-o-

2 octobre 2018 : Séminaire France-Canada sur le commerce et changement climatique

Dans le cadre du forum OMC 2018, les délégations de la France et du Canada, ont organisé, en collaboration avec la Chambre de Commerce Internationale (ICC-Monde), un séminaire sur les interactions entre commerce et changement climatique. Alors que les problématiques commerce et lutte contre le changement climatique présentent des synergies importantes (les mesures de lutte contre le changement climatique affectent la compétitivité des entreprises, le commerce international est à l'origine d'émissions mais favorise la diffusion de technologies plus efficaces pour la lutte contre l'effet de serre ou l'adaptation au changement climatique), négociations commerciales et

climatiques se déroulent de façon indépendante dans des enceintes différentes (OMC et convention cadre des nations unies pour le changement climatique notamment). Ce séminaire avait donc pour objectif de permettre à des économistes, négociateurs, et représentants des entreprises de débattre de la contribution potentielle du commerce international à la lutte contre le changement climatique, la gestion d'éventuelles contradictions entre ces deux thématiques, et leurs enjeux pour les pays en développement.

Ces débats ont confirmé l'intérêt et la nécessité d'une meilleure coordination des travaux sur ces deux thématiques, notamment dans les enceintes internationales compétentes (OMC et CCNUCC). Ils ont aussi souligné la légitimité de l'OMC concernant les problématiques environnementales : le texte fondateur de l'OMC ainsi que plusieurs des accords des GATT font clairement référence à la question du développement durable. De plus les accords du GATT offrent certaines marges de manœuvre en matière de protection de l'environnement qui gagneraient à être mieux exploitées. A toutefois été soulignée la nécessité de les préciser pour en sécuriser l'utilisation. Concernant les outils de lutte contre le changement climatique, si un prix du carbone reste un signal économique efficace pour les entreprises, il n'est efficace que s'il atteint un certain niveau, ce à quoi répugne les Etats par peur d'une perte de compétitivité.

Ce séminaire a ainsi permis de donner une première impulsion aux réflexions sur les interactions commerce changement climatique. La délégation française souhaite l'amplifier par l'organisation de différents séminaires sur les divers aspects de cette problématique durant l'année 2019.

-o-o-o-

14 et 15 octobre 2018 : Visite du Sénateur Jean Bizet à Genève

Cette visite a permis à M. le Sénateur Jean Bizet, Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat, de s'entretenir de l'actualité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de sa réforme ainsi que du blocage du mécanisme de règlement des différends.

Le sénateur Jean Bizet a rencontré M. Roberto Azevêdo, Directeur Général de l'Organisation mondiale du commerce, S.E. M. Junichi Ihara, Président du Conseil Général de l'Organisation et Ambassadeur, Représentant permanent du Japon auprès des organisations internationales à Genève ainsi que des représentants des principaux pays de l'organisation et des acteurs du secteur privé.



De gauche à droite :
L'Ambassadeur Rivasseau, le Sénateur Jean Bizet, le DG Roberto Azevêdo et le DP Jean-Marie Paugam

ET AUTRES...

24 et 25 octobre 2018 : Réunion sur la réforme de l'OMC à Ottawa

Vous trouverez ci-dessous le lien du communiqué de la mini-ministériel de l'Ottawa :

<https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2018/10/reunion-sur-la-reforme-de-lomc-a-ottawa---communique-conjoint.html>

8 au 11 juin 2020 : CM12 à Astana (Kazakhstan)

CALENDRIER DE L'OMC – NOVEMBRE 2018

- **01** Comité SPS
Comité du commerce et du développement – session spécifique sur les petites économies
Réunion commerce électronique
- **02** Comité SPS
Atelier de l'OMC sur le commerce électronique et le commerce de marchandises transfrontières
- **05** Atelier sur l'aide pour le commerce
- **06** Comité du commerce et du développement – session sur l'aide pour le commerce
Réunion informelle du comité de l'accès aux marchés
Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
Réunion informelle du comité du budget, des finances et de l'administration
- **07** Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
Initiative réglementation intérieure
- **08 – 09** - Conseil des ADPIC
Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
- **12** Conseil du commerce des marchandises
- **13** Conseil du commerce des marchandises
Réunion informelle du comité des obstacles techniques au commerce
Réunion du comité du budget, des finances et de l'administration
Réunion informelle du conseil du commerce des services – session extraordinaire
- **14-15** Comité des obstacles techniques au commerce
- **16** Réunion sur la facilitation d'investissement pour le développement
- **19** Comité de l'évaluation en douane
Comité des accords commerciaux régionaux
- **20** Comité des accords commerciaux régionaux
Organe d'examen des politiques commerciales de l'Arménie
- **21** Comité du commerce et du développement – session spécifique sur les ACR
Organe de règlement des différends
Comité du commerce et du développement – session spécifique sur le mécanisme de suivi pour le traitement spécial et différencié
- **22** Organe d'examen des politiques commerciales de l'Arménie
- **26** Organe d'examen des politiques commerciales de Hong Kong, Chine
Comité de l'agriculture
- **27** Comité de l'agriculture
Réunion informelle sur le programme de travail sur le commerce électronique
Réunion du comité des marchés publics
- **28** Discussion spécifique sur les faits nouveaux concernant le commerce du coton
Organe d'examen des politiques commerciales de Hong Kong, Chine
- **29** 30^{ème} séries de consultations dans le cadre du mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton – aide au développement en faveur du coton

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtrésor.gouv.fr

Web: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 2/11/2018